

COMITE DIRECTEUR DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DU TCHAD, 12-15 DECEMBRE 2018

Principales Recommandations

Les travaux de la 24ème session du comité directeur du ministère de la santé publique sur la revue annuelle de la santé tenue du 12 au 15 décembre 2018 se sont achevés cet après-midi dans un hôtel de la place. A l'issue des quatre jours de travaux, les participants ont formulé des recommandations pour l'amélioration de la couverture sanitaire au Tchad.

Les recommandations sont formulées à l'endroit du Ministère de la Santé Publique de :

- 1) Mettre en place un cadre formel de suivi de recommandations du comité Directeur pour évaluer périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des grandes assises dont le Comité directeur du MSP ;
- 2) Accélérer l'élaboration de la carte sanitaire prenant en compte la catégorisation des structures de santé par niveau, avec la participation de tous les acteurs et la faire valider au plus tard en fin premier semestre 2019 et veiller à son strict respect ;
- 3) Accélérer le recrutement progressif sous forme de contrats des 2 189 agents de santé en instance d'intégration ;
- 4) Redéployer les agents de santé en surnombre de N'Djamena vers les provinces et affecter ceux qui reviennent des études de l'extérieur dans un délai ne dépassant pas un mois ;
- 5) Maintenir les agents de santé dans les zones austères pendant au plus 2 ans avec des mesures incitatives et dans les autres provinces au moins 3 ans ;
- 6) Mobiliser les ressources conséquentes pour : le renforcement des capacités en SONU (CPN recentrée, planification familiale, accouchements assistés et surveillance des décès maternels, néonataux) dans tous les districts sanitaires, la sécurisation des produits et équipements de la santé de reproduction et de la vaccination, et le développement d'un système de référence efficace ;
- 7) Rendre obligatoire par un acte la notification des décès maternels et nouveau-nés à tous les niveaux du système de santé ;

- 8) Faire le plaidoyer auprès du Ministre en charge de la fonction publique pour l'affectation d'un archiviste et un documentaliste afin de rendre opérationnel le service des archives ;
- 9) Ouvrir une ligne budgétaire sur le budget Etat pour la formation des jeunes médecins généralistes en chirurgie et gestion des districts ;
- 10) Accélérer la réforme des écoles provinciales de santé en adoptant les textes d'application de la Loi sur l'érection de ces écoles ;
- 11) Mobiliser les ressources financières nécessaires pour actualiser le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la santé 2019-2030, le Plan de carrière des personnels de santé et finaliser la base de données des agents de santé (IRHIS),
- 12) Faire le plaidoyer auprès du Ministre des Finances et du Budget à l'effet de mobiliser la contrepartie de 200 millions FCFA pour la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle ;
- 13) Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministre des Finances et du Budget pour apurer les créances de la CPA et transférer à temps les crédits délégués dans les provinces ;
- 14) Allouer des crédits chaque année sans discrimination aucune et proportionnellement aux programmes nationaux de santé pour leur permettre de mettre en œuvre effectivement leurs activités ;
- 15) Mettre en place le dispositif permettant de mettre à l'échelle progressivement les mutuelles de santé ;

Aux Délégations Sanitaires Provinciales :

- 16) Rendre opérationnel au moins un District sanitaire pouvant offrir le paquet SONU en 2019, dans chaque DSP ;
- 17) Mettre en œuvre un plan de développement des Centres de Santé prioritaires offrant complètement le nouveau PMA afin d'augmenter progressivement le taux des centres de santé répondant aux normes.
- 18) Impliquer les leaders communautaires (chefs de canton, chef de village et leaders religieux) dans la prise en charge de leurs problèmes de santé notamment ceux de la mère et de l'enfant à travers la contractualisation ;

- 19) Relancer les activités des cliniques mobiles pour assurer la santé maternelle à travers les 4 fonctions essentielles (CPN, SONUB, Planification Familiale et accouchement assisté par le personnel qualifié) aux femmes nomades et insulaires, ainsi qu'aux populations des zones d'accès difficile ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers :

- 20) Soumettre le recrutement des consultants internationaux à l'avis préalable du MSP/directions concernées ;
- 21) Appuyer le plaidoyer au niveau international pour la mobilisation des ressources financières en faveur du MSP eu égard au contexte économique difficile que traverse le pays.

Fait à N'Djamena, le 15 Décembre 2018